



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 13 mars 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jacques DURAND (VILLENAVE) a donné pouvoir à Jean Didier BATBY, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG DAUGREILH, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	23
<u>Pouvoirs</u>	6
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20250320-008**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MADAME DENISE NAPIAS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA CESSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et notamment l'article 2 A 2°) relatif à la compétence développement économique,



Vu la délibération n°09-05-09 du 20 mai 2009, relative à la mise en place d'un dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles,  
Vu la décision du 29 juillet 2024 relative à l'octroi, à Madame Denise NAPIAS, d'une aide dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA),

Monsieur le Président rappelle que la Communauté a choisi de soutenir les cédants par l'octroi d'un complément à l'aide à l'inscription au Répertoire Départemental à l'Installation et par l'octroi d'un complément à l'aide à la location de la maison d'habitation et/ou de bâtiments. Dans les deux cas, la CCPT intervient à hauteur maximale de 2 000 €.

Il indique que la Communauté de Communes a été rendue destinataire d'un nouveau dossier d'un agriculteur local ayant accompli la démarche de s'inscrire au RDI et ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA). Il s'agit de Madame Denise NAPIAS, agricultrice à Bégaar.

Il propose donc d'abonder l'aide de l'Etat par une aide de la Communauté de Communes, d'un montant de 2000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

L'octroi d'une aide de 2 000 € à Madame Denise NAPIAS, dans le cadre du dispositif de soutien à la transmission des exploitations agricoles.

**ARTICLE 2 -**

Les crédits correspondants seront prélevés à l'article 65748 du budget 2025.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**